



RÈGLEMENT

CHASSE AUX ŒUFS


SAMEDI 19 AVRIL 2025 - DE 10H À 12H



PARTICIPATION :

La chasse aux oeufs est gratuite et ouverte à tous les enfants âgés de 3 à 10, dans la limite de 300 enfants. Les inscriptions se font sur place.

4 créneaux possibles :

- . De 10h à 10h20
 - . De 10h30 à 10h50
 - . De 11h à 11h20
 - . De 11h30 à 11h50
- 

Dès l'arrivée, un petit bracelet est fixé au poignet de l'enfant, ce qui lui permettra de venir rechercher son ballotin à la fin de la chasse.

La chasse aux œufs se fera dans le parc du château et du centre de loisirs. Les enfants doivent rechercher 6 œufs en plastique de 7 couleurs. Les enfants auront 20 min pour trouver un maximum d'œufs.

Petit indice : Tous les œufs seront cachés au sol !

PHOTOS :

Les photos de la chasse aux oeufs prises par les agents de la collectivité pourront être diffusées dans le bulletin municipal, sur le site internet et la page Facebook de Saint-Jean-le-Blanc.

RESPONSABILITÉ :

Chaque enfant est sous la responsabilité de ses parents. La mairie décline toute responsabilité en cas d'accident de personnes, occasionné par des objets exposés, pour une cause quelconque avant, pendant ou après la manifestation.

RESPECT :

Il est demandé aux participants le plus grand respect des lieux. Toute personne surprise à détériorer, à jeter les mégots sera exclue. Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer toute personne gênant le bon déroulement de la chasse aux œufs.

Bonne chasse à tous !

L'équipe organisatrice du Pôle Vie Associative et Culturelle

